

Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 22 décembre 2021 à 18h30, au centre communautaire de Luskville, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général et quelques citoyens.

Le conseiller Serge Laforest arrive à 18h32.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par le directeur général conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h31.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question du public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

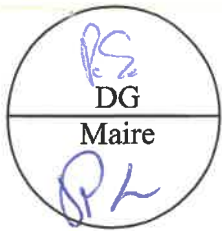
IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

21-12-4515

1
DL



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

21-12-4516

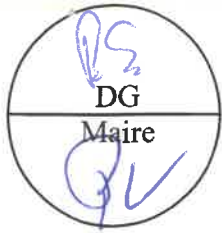
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du code municipal du Québec, « le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2022, 2023 et 2024 soit adopté tel que suit :

Descriptions	2022	2023	2024	Mode de financement
Infrastructure				
Infrastructure complexe municipal	1 000 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	Nouveau règlement d'emprunt #1 (2 000 000\$)
Sécurité publique				
Camions de pompiers			400 000 \$	Nouveau règlement d'emprunt #2 (1 500 000\$)
Travaux publics				
Flotte de véhicules	650 000 \$	150 000 \$	250 000 \$	Nouveau règlement d'emprunt #2 (1 500 000\$)
Réfection des chemins Murray et Clarendon	2 000 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt #3 (2 000 000\$) / Aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ)
Réfection chemin Pontiac		2 000 000 \$		Nouveau règlement d'emprunt #4 (2 000 000\$) / Aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ)
Réfection du chemin Steele	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	Surplus affecté - infrastructure / surplus non affecté



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

Descriptions	2022	2023	2024	Mode de financement
Réfection du chemin Bronson-Bryant	1 300 000 \$			Nouveau règlement d'emprunt #5 (2 000 000\$) / Aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP)
Réfection des chemins Kawartha et McKay	700 000 \$			
Réfection du ponceau du chemin Lac-LaPêche	100 000 \$			Surplus non affecté / Fonds de roulement
Projet travaux publics – Districts 1 à 6: -Glissière; -Sécurité des chemins; -Ligne de rue; -Rechargement; -Émondage.	325 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	Surplus non affecté / Fonds de roulement
Hygiène du milieu				
Écocentre	100 000 \$			Surplus non affecté / Fonds de roulement
Projet eaux potable et eaux usées	300 000 \$		250 000 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
Loisirs et vie communautaire				
Structure de jeu d'eau	112 000 \$			Fonds de parcs et jeux / Subventions gouvernementales
Rampe de mise à l'eau et quai		500 000 \$	500 000 \$	Nouveau règlement d'emprunt #6 (1 000 000\$)
Réparation éclairage parc Luskville	100 000 \$			Subventions gouvernementales et Blue Jays
Total	6 787 000 \$	3 500 000 \$	2 250 000 \$	
TOTAL sur 3 ans (2022 - 2024)	12 537 000 \$			

Adoptée





Municipalité de | Municipality of

Pontiac

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

21-12-4517

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU de lever la séance à 18h38 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roger Larose
MAIRE

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».